L'Abeille de la Nouvelle Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 3 JUILLET 1891.

PETITES ANNONCES.

PLAUDEMIRY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union, entre Carondelet et St Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies imprimées et communes. 12 mars—1 an

LE prix le plus élevé du marché payé pour des plumes d'Aigrettes, qui tiennent jusqu'au pour des peaux de Crocodile. Sel 8 cen, rue Decatur 97. 26 juin—1m

DEMANDES.

ON demande une jeune fille blanche pour le menage de la maison. 171 rue Enos. 3 juil—1f

ON demande—Un coupeur de pantalons ayant l'expérience du grand commerce. 24 Decatur. 3 juil—1f

PERDU.

PERDU, le 29 juin 1891, le livret No 20095 série H, pour dix actions du Eureka Building Society—au nom de "A. Clark." Le public est prévenu qu'il ne pas acheter ni négocier le dit livret, car il a fait application pour un certificat en double et livre de passe. 2 juillet—1f

PERDU, Exercices de fin d'année du Collège de St Joseph, rues des rues St Philippe et Gaiviez, le 30 juin, un Portemanie en canevas contenant trois billets de banque de cent dollars chacun, trois de dix dollars chacun, plus de cinq dollars chacun, trois de $200 en or de $10; un billet à ordre de $300 en or, janvier 1892, un certificat de 10 actions de la compagnie du chemin de fer de la rive Sud-Ouest. Une récompense libérale sera donnée à quiconque rapportera ce bureau le porte-monnaie et son contenu. 2 juil—2f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Philip Mey Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 30,039—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Robert Carey Grant W. Tarpley, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

3 juil—3 8 12

Succession de Mary ... Plattomen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,389—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vines, administrateur de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1er juil—1 5 10

Succession de Mme Louise Berthe. Vve D. F. Edmond Berthe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,415—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Caroline Burthe, administratrice de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

1 juil—1 5 10

Succession de Elizabeth Eschten veuve Peter Eschten.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,810—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles ... Pfister, exécuteur de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

28 juin—28—3 7 juil

Succession de Herman Christian.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31 792—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Caroline H. Curtius, administratrice de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 3 5.

Succession de George F. Baumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,092—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catherine Neuger veuve de feu George F. Baumann et Joseph Baumann, exécuteurs contentieux dans cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 3 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,229—Division D—J. Frank Spott vs ses Créanciers. Ordre de Cour—Que la caution des fonds du pétitionnaire J. Frank Spott soit et est par le présent accepté par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire en cette ville, à son bureau, No 48 rue Carondelet en cette ville, MARDI le 21ème jour de juillet 1891, dans le but de considérer les pour d'août 1891, dans le but de considérer une demande pour un reçu; et que Mr. R. H. Lea, avocat, soit nommé curateur ad hoc pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que, dans l'intervalle, toutes procédures contre les biens, aussi bien que contre la personne du dit John G. Grant, soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 30 juin 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

1 juil—2 5 8 11

Succession de Mary J. Pointe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,250—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Caroline H. Curtius, administratrice de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 3 5.

Succession de George F. Baumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,092—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catherine Neuger veuve de feu George F. Baumann et Joseph Baumann, exécuteurs contentieux dans cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 3 5

Succession de Mme Mary J. Pointe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,250—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Caroline H. Curtius, administratrice de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 3 5

Succession de Mme Mary Marie Martin Harrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,792—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Caroline H. Curtius, administratrice de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 3 5

Succession de Mme Mary J. Pointe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,250—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Caroline H. Curtius, administratrice de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 3 5

AVIS AUX CREANCIERS.

Lovegrove Jourdan vs leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25,720—Ordre de Cour—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Lambert Nenger veuve de feu George F. Baumann et Joseph Baumann, exécuteurs contentieux dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 3 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 33,229—Division D—J. Frank Spott vs ses Créanciers. Ordre de Cour—Que la caution des fonds du pétitionnaire J. Frank Spott soit et est par le présent accepté par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire en cette ville, à son bureau, No 48 rue Carondelet en cette ville, MARDI le 21ème jour de juillet 1891, dans le but de considérer une demande pour un reçu; et que Mr. R. H. Lea, avocat, soit nommé curateur ad hoc pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et que, dans l'intervalle, toutes procédures contre les biens, aussi bien que contre la personne du dit John G. Grant, soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 30 juin 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

1 juil—2 5 8 11

Succession de Mme Mary J. Pointe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,250—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Caroline H. Curtius, administratrice de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 3 5

Succession de George F. Baumann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,092—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catherine Neuger veuve de feu George F. Baumann et Joseph Baumann, exécuteurs contentieux dans cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 3 5

Succession de Mme Mary J. Pointe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 32,250—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Caroline H. Curtius, administratrice de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

26 juin—26—juil 3 5

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 2 JUILLET—CLASSE No 255

Tirage de 4 heures P. M.

Nos.	1 Cent.	2 Cents.	3 Cents.	4 Cents.	5 Cents.	6 Cents.	7 Cents.	8 Cents.	9 Cents.	10 Cents.	11 Cents.	12 Cents.	Lots.
49	52	60	68	26	72	8	11	48	1	32	30		12

Les tirages ci dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature

Ce 2 juillet 1891—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
DAN A. WILSON,
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus au tout bureau dans toutes les agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires qui lieu semestriellement (Juin et Décembre), et les **grands tirages à numéros simples** qui lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous les deux sous le contrôle et la surveillance du public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Récommandé depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous sommes présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. Early
COMMISSAIRES.

Nous escomptons Banques et Banquiers paie tout tous les lots expédiés aux Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

P. LANAUX, Prest. Nine Nat. Bank
J. H. ROBERTSON, Prest. N. O. Nat. Bank
SAMUEL WELLS, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 14 JUILLET 1891.

GROS LOT: $30,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	25,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	200,	40,000
500 Lots de	100,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900

3,134 Lots se montant à $1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 25 fractions de billets de $1 pour $20.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous enverrons les frais d'express sur les **BILLETS** et les **LISTES DE LOTS**, envoyés à nos correspondants.

Adresses à **PAUL CONRAD,**

Nouvelle-Orléans, Lou.

Donner l'adresse en plein et faire la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mâle à JOUER des Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Américains d'Etat.** Les autorités postales néanmoins commencent à livrer toutes lettres **ÉTRANGÈRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sous frais ensuite.

ATTENTION.—La Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de continuer la loterie en opérations jusqu'au 1910 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême fixera et à la dite décision de la Cour Suprême décidera le mois d'avril de l'année prochaine décidera également si la loterie essaiera ses tirages après le 1er janvier 1895, ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES, la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y a tant de cyanimes inférieurs et malhonnêtes à se vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se prémunir en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent la chance de tout remporter.

Nous ne vendons que des billets de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires qui lieu semestriellement (Juin et Décembre), et les **grands tirages à numéros simples** qui lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous les deux sous le contrôle et la surveillance du public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Récommandé depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous sommes présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. Early
COMMISSAIRES.

Nous escomptons Banques et Banquiers paie tout tous les lots expédiés aux Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

P. LANAUX, Prest. Nine Nat. Bank
J. H. ROBERTSON, Prest. N. O. Nat. Bank
SAMUEL WELLS, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du local portant le numéro municipal 8 rue Carondelet.

La Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,272.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'île Delaide et du reste du square No 18 de la ville, tel que le dit lot est borné par les rues Dauphine, Bienville, Burgundy et Conti, et numéroté trente-deux pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds, et dans l'ensemble de ses dimensions et limites, tel que le dit lot est borné et délimité par un plan fait par Jules Drevet, daté le 11 avril 1855. Le dit terrain mesure trente pieds de face sur Dauphine et une profondeur de cent vingt cinq pieds peut pouces sur la ligne séparant du lot No quatre, et cent vingt quatre pieds huit pouces et cinq lignes sur la côté le séparant du lot No deux, et cent trente six pieds six pouces et cinq lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 juin—2 9 16 22 30—3 10 1st

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que la 22me jour d'avril 1891, jugement a été rendu en cette cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, et dans laquelle les termes ci-dessous ont été employés, savoir:

C.

Cette affaire a été spoulée pour être jugée aujourd'hui. Présent, le E. Mojse Esq. pour la plaignante. Défendeur défaut et non représenté. Après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'exposé, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante contre le défendeur, de la façon donnée ci-après et pour les raisons assignées de vive voix: Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici contre le défendeur Elias Frank soit maintenant confirmé, il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre la dit défendeur Elias Frank, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et dissolvant pour toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante sous tous autres rapports soit mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 23 avril 1891.

Jugement signé le 28 avril 1891.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30me jour d'avril en l'année de Notre Seigneur, mil huit centième-dix-neuf.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

1er mai—

Succession de Julien Lapène.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 26,797.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jean Quergnan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

27 juin—27—1 5 (juillet)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du local portant le numéro municipal 10 rue Carondelet.

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans vs James McLoughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 33,269.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île Delaide et du reste du square No 18 de la ville, tel que le dit lot est borné par les rues Dauphine, Bienville, Burgundy et Conti, et numéroté trente-deux pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds, et dans l'ensemble de ses dimensions et limites, tel que le dit lot est borné et délimité par un plan fait par Jules Drevet, daté le 11 avril 1855. Le dit terrain mesure trente pieds de face sur Bienville et une profondeur de cent vingt cinq pieds peut pouces sur la ligne séparant du lot No quatre, et cent vingt quatre pieds huit pouces et cinq lignes sur le côté le séparant du lot No deux, et cent trente six pieds six pouces et cinq lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 juin—2 9 16 22 30—3 10 1st

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que la 22me jour d'avril 1891, jugement a été rendu en cette cour, dans l'affaire ci-dessous intitulée, et dans laquelle les termes ci-dessous ont été employés, savoir:

B. Leopold vs F. Frank.—No 32,305.—Division C.

Cette affaire a été spoulée pour être jugée aujourd'hui. Présent, le E. Mojse Esq. pour la plaignante. Défendeur défaut et non représenté. Après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'exposé, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante contre le défendeur, de la façon donnée ci-après et pour les raisons assignées de vive voix: Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici contre le défendeur Elias Frank soit maintenant confirmé, il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre la dit défendeur Elias Frank, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et dissolvant pour toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante sous tous autres rapports soit mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 23 avril 1891.

Jugement signé le 28 avril 1891.

F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30me jour d'avril en l'année de Notre Seigneur, mil huit centième-dix-neuf.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

1er mai—

VENTES A L'ENCAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif de meubles de maison

Comptes ouverts, etc.

W. J. Koeringer vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 32,797.—En vertu d'un ordre de vente, en date du 25 juin 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 8 juillet 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1o Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, tel que le dit lot est borné par les rues Nouvelle Levée, Commerce, Poydras et Lafayette, mesurant vingt-deux pieds dix pouces de face à la rue Commerce sur cent trente deux pieds dix-sept pouces de profondeur entre lignes parallèles, et numéroté sous le No 17 du plan fait par C. A. De Armas, ingénieur civil, daté le 7 mars 1861.

2o Un lot de terre de plus No 7 de Amédée Ducatel, situé en cette ville. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tels que le dit lot se comporte, sans les droits, voies et avantages qui leur appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent.

Conditions—Comptant.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la paroisse d'Orléans.

8 juin—8 15 22 29—juillet 2 11.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nathan Brothers vs Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 13,664.—En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans et à la succession de Solomon Levy, No 22,287 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et spécialement tout le droit, titre et intérêts à la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Hamburg, et numéroté trente deux pieds de face à la rue Huitième, sur une profondeur et façade à la rue Chestnut et sur l'autre ligne de profondeur des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portent le numéro municipal 224 rue Huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 juin—17 24—juil—1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'enclos de ses Bienvenu, dans l'île Delaide, entre les rues Conti et Bienvenu, dans l'île Delaide, ensemble avec les droits et dépendances appartenant à William C. Tutler vs Mlle Marguerite Topfer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,838.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Hamburg, et numéroté trente deux pieds de face à la rue Huitième, sur une profondeur et façade à la rue Chestnut et sur l'autre ligne de profondeur des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portent le numéro municipal 224 rue Huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 juin—22 29—6 13 20 25 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété formant l'enclos de ses Tuxédo et St-Denis, dans les rues Claiborne et St-Patrick.

Peter O. Hoernstream vs Jacob Eberhardt et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,881.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Tuxédo, Tricoche, Huitième et Claiborne, et numéroté trente deux pieds de face à la rue Huitième, sur une profondeur et façade à la rue Chestnut et sur l'autre ligne de profondeur des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portent le numéro municipal 224 rue Huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 juin—17 24—juil—1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Annie Therezia Hudson, femme de Leander Sunderland vs Leander Sunderland son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,975.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Hamburg, et numéroté trente deux pieds de face à la rue Huitième, sur une profondeur et façade à la rue Chestnut et sur l'autre ligne de profondeur des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portent le numéro municipal 224 rue Huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 juin—17 24—juil—1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée formant l'enclos de ses Cleret et Moreau, dans l'île Delaide, entre les rues Conti et Bienvenu, ensemble avec les droits et dépendances appartenant à William C. Tutler vs Mlle Marguerite Topfer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,838.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Chestnut, Colisée, Huitième et Hamburg, et numéroté trente deux pieds de face à la rue Huitième, sur une profondeur et façade à la rue Chestnut et sur l'autre ligne de profondeur des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portent le numéro municipal 224 rue Huitième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 juin—22 29—6 13 20